Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 19/11/26
ID : 013-211300462-20261103-AR4952026-AR

MAIRIE DE GREASQUE
Boulevard Marius Ollive
13850 GREASQUE

Téléphone : 04 42 69 86 06
Télécopie : 04 42 69 86 16
Mail : mairie@greasque.fr

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;
Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il convient de donner délégation à Mr GARNIER Jean, conseiller municipal de la commune, pour la célébration du mariage prévu le 28 novembre 2026

ARRETE N°2026-495

Délégation de fonctions à un conseiller municipal pour la célébration d'un mariage Jean GARNIER

Le maire de la commune de Gréasque

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur GARNIER Jean, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, afin de célébrer le mariage du 28 novembre 2026.
Article 2 : Délégation est également donnée à Mr GARNIER Jean, à l'effet de délivrer tous certificats et signer tous documents relatifs à ce mariage.
Article 3 : Cette délégation est consentie uniquement pour la célébration du mariage de Mr GLAUDEL Jean-Eric et Mme BAKHTAMAEVA Irina, Anatolievna, fixé en la maison commune de Gréasque.
Article 4° : Copie du présent arrêté sera adressée à Mr le préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République de Marseille.

Fait à Gréasque, le 03 novembre 2026

Le Maire,

Hélène GAILLARD

MAIRIE DE GREASQUE (Bouches-du-Rhône)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355